



DÉLIBÉRATION N° DEL-25-044

Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Régional Occitanie au titre de l'année 2026

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 06 novembre 2025.

Le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Halle aux Grains, Loge 13, 1 place Dupuy, 31000 Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9

Présents : 5

Absents : 0

Procurations : 4

Date de convocation : 31 octobre 2025

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- Mme Sophie Lamant

Procurations :

- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à M. Francis Grass
- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Gérard André
- M. Pierre-André Durand, Préfet a donné pouvoir à M. Emmanuel Pidoux, DRAC Occitanie
- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à Mme Ida Russo

Assistent à la séance :

- Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.
- Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole.

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Monsieur le Président précise aux membres du conseil que l'Orchestre national du Capitole constitue un puissant outil de production et diffusion musicale, ainsi que de rayonnement au niveau local, régional, national et international.

Labellisé *Orchestre national en région* en 1980, l'Orchestre national du Capitole a largement développé ses actions sur la région depuis 1992, date de signature de la toute première convention triennale.

Ainsi, conscient de l'effort fait par Toulouse Métropole et par l'Etat, et de l'intérêt que constitue la présence de l'Orchestre pour les villes de la Région, le Conseil Régional lui apporte son soutien.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler la demande de soutien auprès du Conseil Régional Occitanie pour l'année 2026.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

De solliciter de la Région Occitanie pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'année budgétaire 2026 au titre du travail réalisé par l'Orchestre national du Capitole sur le territoire régional,

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de subventionnement correspondant avec le Conseil Régional Occitanie et tout acte nécessaire à cet effet,

Article 3 :

De préciser que cette délibération prévoit d'inscrire la somme sollicitée en recettes de fonctionnement pour l'exercice concerné. Les titres de recettes afférents à cette inscription budgétaire seront émis une fois les arrêtés attributifs et/ou notifications reçus par l'Établissement public du Capitole.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Reçu en Préfecture le : 14/11/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Conseil d'ad

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

S2LO

ID : 031-200099042-20251106-DEL2025044-DE

Publié par affichage le : 17/11/2025

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis GRASS

Signé par :

Francis GRASS

509DAE6370BB460...